Ville de Genève

AGENDA 21
Ville de Genève

Rapport du Conseil Administratif au Conseil Municipal

Etat des travaux relatifs à l'Agenda 21

Septembre 2002

1. Résumé

C'est avant tout au niveau communal que les engagements pris par la Suisse au plan international peuvent véritablement se transformer en actions concrètes. Dès 1995, le Conseil administratif a mesuré les enjeux et les avantages de la mise en place d'un Agenda 21 local et a souhaité s'engager dans le processus. Cet instrument permet non seulement d'intégrer les différentes dimensions du développement durable (environnementales, économiques et sociales) mais donne également de nouvelles perspectives dans la gestion quotidienne de l'administration. Pour le Conseil administratif, c'est avant tout une invitation au dialogue pour mieux appréhender ce qu'il faudrait changer. Cette concertation contribue à nous interroger sur l'adéquation de nos modes de vie et de consommation, sur l'aménagement de nos quartiers, et permet de passer de la réflexion aux propositions concrètes.

Jusqu'à présent, l'approche de la Ville a permis de dresser un premier état des lieux de ses projets et actions compatibles avec le développement durable et de stimuler de nouvelles synergies entre les services. Une première campagne de communication destinée aux collaborateurs de l'administration ainsi qu'aux habitants de la Ville a été lancée ce printemps avec l'élaboration d'une brochure tout public, un nouveau site internet ainsi que l'organisation d'une manifestation de quatre jours « Devenez acteur du développement durable ». Parallèlement à cette démarche, le Conseil Administratif a mis en place un système de management environnemental (SME) axé sur « l'écologie de la place de travail » de manière à mobiliser les collaborateurs de l'administration autour d'un projet concret de développement durable.

Le présent rapport dresse un bilan des actions mises en place dans le cadre de l'Agenda 21 depuis 1995 et propose quelques objectifs précis pour l'année 2003. Il devrait ainsi permettre au Conseil Municipal d'être pleinement associé à la poursuite de cette démarche.

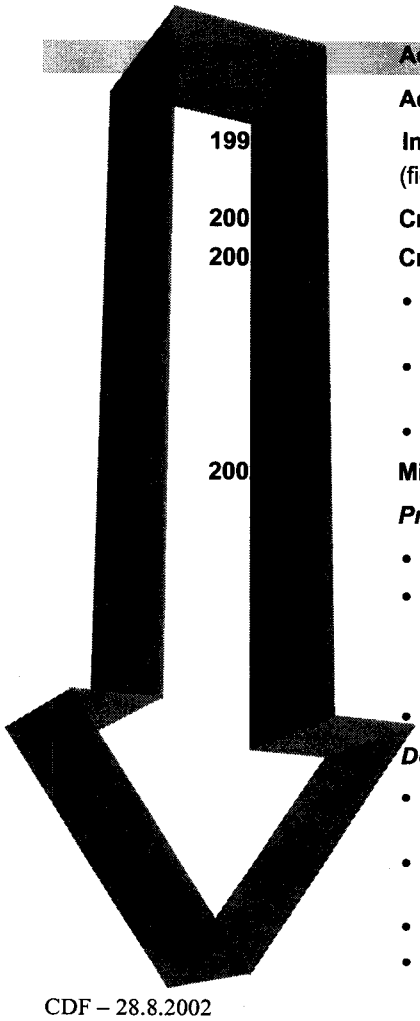

Adhésion à la Charte d'Aalborg

Adhésion au réseau ICLEI

199 **Inventaire de l'action municipale en faveur du développement durable** (fiches; 8 groupes de travail)

200 **Création de la Délégation à l'Agenda 21**

200 **Création d'une Unité Agenda 21**

- Elaboration du rapport « Agenda 21 en Ville de Genève – état de la question »
- Adoption par le Conseil administratif de 3 objectifs politiques pour la mise en place de l'Agenda 21
- Approbation par le Conseil municipal du budget 2002 pour l'Agenda 21

200 **Mise en œuvre des 3 objectifs politiques**

***Premier semestre*:**

- SME: élaboration de l'état des lieux
- Mise en place de la stratégie de communicationn (brochure « Développement durable: agir pour la Ville de demain », site internet Agenda 21, organisation de la manifestation « Devenez acteur du développement durable » (6-9 juin 2002)
- Première mise à jour du site CEROI

***Deuxième semestre*:**

- Organisation de 2 forums à l'attention des cadres de l'administration et des Conseillers municipaux
- SME: adoption par le Conseil administratif de la Déclaration environnementale, élaboration des « boîtes à outils »
- Programme de formation 2003 (trois cours proposés)
- Mise en place d'ateliers de scénario dans un quartier de la Ville

2. Préambule

2.1 Une Priorité

Avec la nouvelle législature, l'Agenda 21 est devenu l'une des priorités du Conseil administratif.

Dans le contexte actuel où une proportion croissante de la population mondiale vit dans les villes, la prise en compte des trois composantes du développement durable représente un véritable enjeu pour les autorités locales et la gestion de leurs activités quotidiennes. En effet, les exigences de cohérence et de transparence sont d'autant plus nécessaires et difficiles à remplir que la réalité est plus complexe. L'actualité récente nous le prouve dans les pays qui nous entourent. Chaque intervention engendre la prise en compte d'un nombre croissant d'acteurs défendant des intérêts souvent opposés.

La participation de tous est l'un des objectifs de l'Agenda 21. En tant que signataire de la Charte d'Aalborg[1], le Conseil administratif entend se donner les moyens pour « baser ses efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, et veiller à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels ».

2.2 Engagement du Conseil administratif vis-à-vis du Conseil municipal

Lors de la séance du budget du mois de décembre 2001, le Conseil municipal a accepté de porter au budget 2002 une somme de 650 000 CHF pour poursuivre la mise en place de notre Agenda 21 tout en souhaitant être tenu régulièrement informé des projets étudiés et mieux associés au processus engagé. Ce premier rapport vise à répondre à cette double attente.

3. Les enjeux du développement durable pour la Ville de Genève

3.1 L'Agenda 21 de Rio

L'Agenda 21 de Rio (voir Annexe I) prévoit que toute collectivité locale établisse son propre programme de mesures pour apporter, à son échelle et en fonction de ses spécificités (contexte économique, social, environnemental, culturel et historique), une contribution au développement durable.

Il insiste sur le rôle extrêmement important des collectivités locales pour sa mise en œuvre et sa traduction concrète en termes de programmes d'actions. Toutefois, il ne propose pas une démarche standard pour l'élaboration d'un Agenda 21 local qui peut donc présenter un caractère différent selon la conception que se fait la collectivité publique du développement durable.

L'Agenda 21 de Rio définit cependant des conditions de base. Quelque soit le modèle choisi, les différentes phases de mise en place de l'Agenda 21 doivent être constamment corrigées et améliorées (processus d'amélioration continue) comme le montre la figure suivante :

[1] La Ville de Genève a signé la Charte d'Aalborg en 1995 dans laquelle elle s'est engagée à « déployer tous ses efforts pour parvenir, au sein de sa collectivité, à un consensus sur un programme local en réponse à l'Agenda 21 de Rio ».

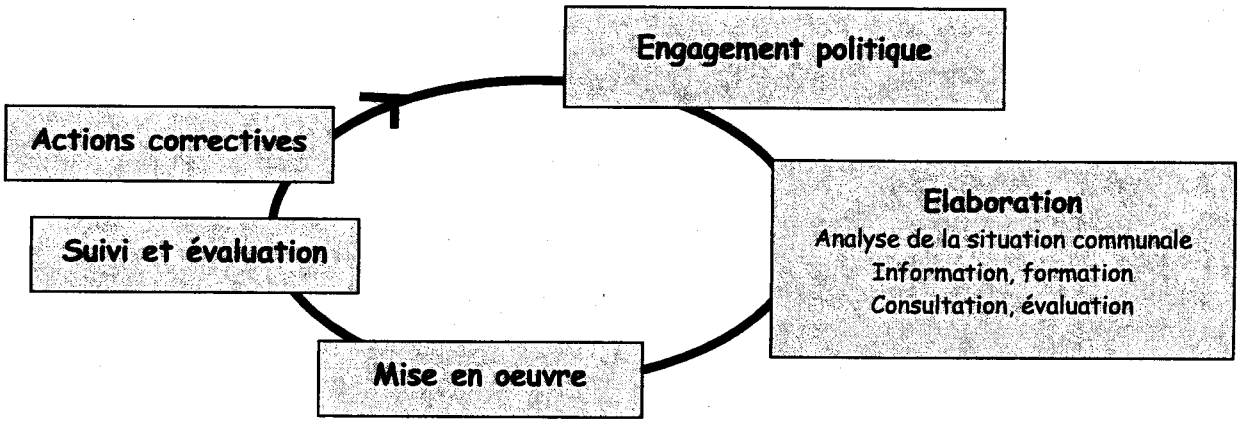

La démarche Agenda 21 semble à première vue assez classique. Ce qui en fait une démarche originale est essentiellement la méthode utilisée qui repose sur de nouveaux modes de gouvernance (participation).

3.2 L'Agenda 21 local

L'Agenda 21 local peut représenter un programme directeur ou programme d'impulsion, un instrument d'évaluation d'actions déjà entreprises ou encore un moyen de sensibilisation des acteurs locaux à la problématique du développement durable. C'est en quelque sorte un projet collectif à long terme qui se décline en mesures concrètes soumis à une évaluation régulière et portant en particulier sur les problématiques suivantes:

- Amélioration de la qualité de la vie et de l'habitat,
- Promotion de la santé et d'un environnement sain,
- Garantie de l'existence économique,
- Justice et paix sociale,
- Répercussions globales des décisions locales.

Les questions qu'une commune peut traiter dans le cadre de son Agenda 21 sont donc très variées Il importe de traiter en priorité les problèmes ou les questions « brûlantes ».

4. La démarche Agenda 21 de la Ville de Genève

4.1 Engagement du Conseil administratif au niveau international (1995-2001)

Afin de contribuer aux engagements pris par la Suisse à Rio et d'entrer en synergie avec la démarche cantonale, le Conseil administratif a décidé d'adhérer, en 1995, à la Charte européenne pour la durabilité, dite Charte d'Aalborg (voir Annexe I). En signant ce document et en adhérant au Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales (ICLEI) en 1998 ainsi qu'au réseau Geneva Environmental Network (GEN)[2] en 2001, le Conseil administratif a clairement manifesté son souhait de s'engager dans la direction d'un développement durable.

[2] voir www.gen.ch

4.2 Inventaire des actions de la Ville (1999 – 2001)

C'est en 1999 que démarre véritablement le processus Agenda 21. On charge alors les différents services de la Ville de recenser, sous forme de fiches, sur la base d'un modèle proposé par ICLEI, les activités passées, présentes et futures s'inscrivant dans la perspective du développement durable. Tous les services n'ont toutefois pas présenté de fiches. Celles-ci ont été élaborées dans un esprit de coordination entre les services. La liberté dans le choix de leur présentation les ont rendues accessibles à tous et ont permis aux responsables d'envisager leur activité sous un angle nouveau.

Les fiches ont été perçues comme un outil efficace d'inventaire et d'analyse de l'activité municipale même si certaines d'entre elles ne sont pas toujours en rapport avec le développement durable et décrivent des activités trop sectorielles (manque de directives claires au départ).

Par ailleurs, huit groupes de travail ont été formés en 1999. Ils ont eu pour tâche de présenter leurs réflexions dans les domaines suivants :

1. Localisation et analyse de l'adéquation des équipements en Ville de Genève selon les critères de l'Agenda 21 local,
2. Nature, parcs et utilisation du sol,
3. Pollution, déchets, gestion rationnelle de l'énergie et de l'eau,
4. Elaboration et suivi de l'Agenda 21,
5. Transports, modération du trafic et du bruit,
6. Protection du patrimoine,
7. Achat de biens, marchandises et services,
8. Relations extérieures.

Ces travaux ont été présentés à la Délégation à l'Agenda 21. Toutefois, aucun suivi des résultats présentés par les groupes n'a été engagé.

Dans le rapport intitulé « Agenda 21 en Ville de Genève, état de la question » paru en février 2001, les projets de la Ville sont classés en fonction des thèmes prioritaires de l'Agenda 21 de Rio, des priorités politiques communales, de leur portée locale ou globale ainsi que de leur durée. Ce rapport montre que la Ville de Genève a déjà lancé et réalisé de nombreux projets contribuant au développement durable aussi bien au niveau communal que sur le plan de la coopération.

4.3 Mise en place d'une structure de suivi en 2000

En 2000, le Conseil administratif crée une Délégation à l'Agenda 21 composée d'une quarantaine de membres de l'administration. C'est un espace d'échanges, d'informations et de concertation. La nécessité de mieux coordonner les différentes activités de cette Délégation s'est traduite par l'engagement d'une déléguée à l'Agenda 21 en février 2001.

Les séances de la Délégation à l'Agenda 21 permettent de nombreux échanges parmi les représentants des services. Toutefois, pour la rendre plus opérationnelle en particulier pour la mise en place de nouveaux projets, des groupes de travail sont créés en fonction des projets en cours (ex. groupe communication/information, groupe SME ; voir ci-après).

Vu l'ampleur du projet, des personnes « relais Agenda 21» seront désignées au sein des différents départements. Leurs missions, à partir de 2003, seront les suivantes :

- Appui technique à l'Unité Agenda 21,
- Relais dans la transmission de l'information,
- Relais dans la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil administratif.

La Délégation à l'Agenda 21 conservera sa structure actuelle mais ne se réunira qu'une à deux fois par année dans le cadre de forums Agenda 21 (voir ci-après).

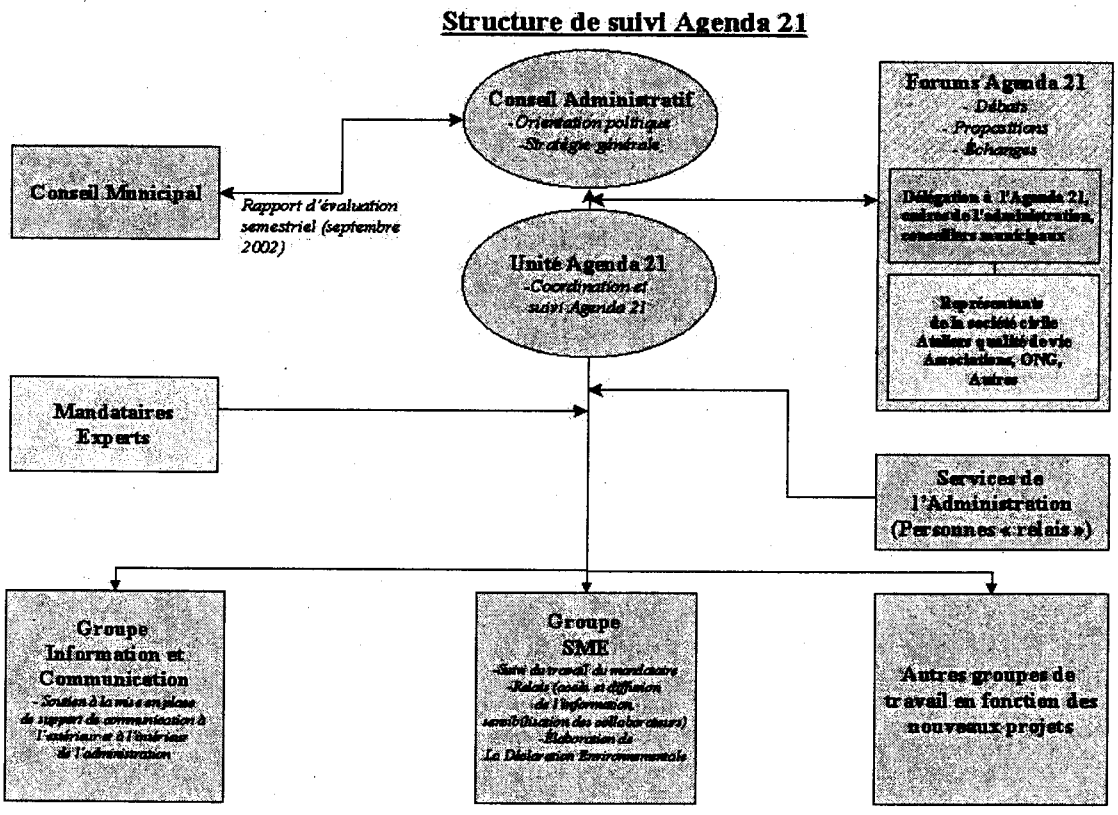

4.4 Bilan des travaux menés en 2001 au sein de la Délégation à l'Agenda 21

4.4.1 Evolution du projet initial vers une phase plus opérationnelle

Durant l'année 2001, la Déléguée à l'Agenda 21 a effectué un premier état des lieux sur la base du rapport sus mentionné, des différents travaux de la Délégation ainsi qu'après entretien individuel avec une vingtaine de membres de la Délégation. Elle a par ailleurs pris contact avec d'autres villes et cantons suisses, participé à des séminaires rassemblant les principaux acteurs du développement durable en Suisse et renforcé nos liens avec le Canton de Genève, la Confédération ainsi qu'avec les réseaux ICLEI et GEN. Au mois de septembre, un collaborateur a été engagé pour compléter le travail de recherche et de synthèse d'information dans le domaine du développement durable. Cette démarche s'est inscrite dans une volonté de tirer des enseignements des expériences des autres et de mieux faire connaître notre intention d'agir en faveur du développement durable et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Pour faire évoluer le projet initial vers une phase plus opérationnelle, la Déléguée a soumis au Conseil administratif, au mois de juillet, une proposition pour la mise en place de l'Agenda 21.

Parallèlement à cette démarche, la Délégation a mené à bien les activités suivantes pendant l'année 2001 :

Présentation du site CEROI (Cities Environmental Report on the Internet) :

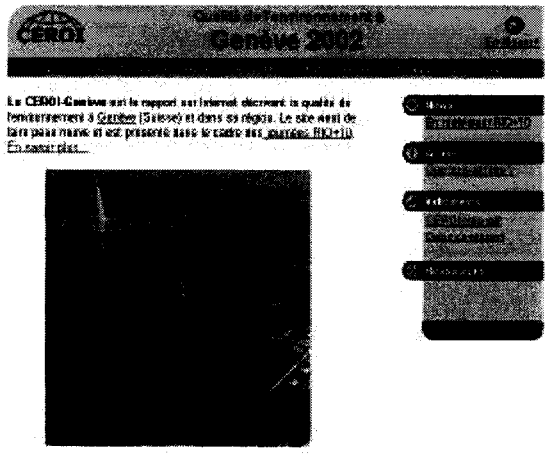

Fruit d'un partenariat entre la Ville, l'Etat et le PNUE/GRID[3], ce site a été lancé le 23 avril, lors d'une conférence de presse organisée à la Maison Internationale de l'Environnement. Il a pour objectif de rendre accessible à un large public des données concernant l'environnement urbain, de favoriser la prise de conscience et la décision dans ce domaine (www.ville-ge.ch/ceroi).

A la fin de l'année 2001, un questionnaire a été envoyé aux différents fournisseurs et utilisateurs potentiels du site en vue d'améliorer son contenu et sa forme. Le site a été présenté pendant la manifestation « Devenez acteur du développement durable » (voir ci-après). En résumé, le site CEROI est un instrument utile pour de nombreux utilisateurs mais qui doit être régulièrement amélioré et mis à jour (voir résultats de l'enquête dans l'Annexe II).

Adhésion à la Charte du SienG (Système d'Information de l'Environnement et de l'Energie de la région Genevoise)

Sur la base de recommandations formulées par la Délégation, le Conseil administratif a accepté d'adhérer à cette Charte, formalisant ainsi une collaboration engagée depuis longtemps avec le Canton. La Ville de Genève est particulièrement active dans la réalisation de l'inventaire floristique (SINature).

Mise sur pied d'un groupe de travail de la Délégation afin d'établir des recommandations pour répondre à la Motion M-156 « Pour les produits du label Max Havelaar »

Le Conseil administratif a décidé d'encourager l'achat de produits portant le label du commerce équitable Max Havelaar au sein de son administration et de ses établissements publics, loués ou subventionnés. Il affiche ainsi sa volonté de privilégier le commerce équitable et la solidarité Nord-Sud dans le cadre de l'Agenda 21 de Rio.

4.4.2 Adoption par le Conseil administratif de trois objectifs politiques en septembre 2001

Le 5 septembre dernier, le Conseil administratif a adopté trois objectifs politiques pour l'élaboration de son Agenda 21. Ceux-ci correspondent non seulement aux attentes du Conseil administratif et des membres de la Délégation à l'Agenda 21, mais répondent également à des motions et propositions lancées par le Conseil municipal. Ceci, dans le cadre des exigences posées par l'Agenda 21 de Rio et la Charte d'Aalborg (voir Annexe I):

[3] Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Global Ressource Information Database (GRID).

Objectifs politiques

1. **Mise en place d'une administration durable et exemplaire:**
   - au moyen d'un programme de sensibilisation et de formation des employés,
   - par l'instauration d'un système de management environnemental (SME),
2. **Information auprès de la population et mise en place d'un processus de " démocratie participative " en vue de l'élaboration d'un programme d'actions,**
3. **Mise en place d'un instrument d'évaluation des projets de la Ville de Genève (indicateurs).**

Ces projets concernent l'ensemble des cinq départements. Ils ne représentent pas une activité nouvelle ou une contrainte supplémentaire, mais visent à valoriser les actions de l'administration en faveur du développement durable, et répondent au souci de cohérence et de transparence imposé par la mise en place d'un Agenda 21.

5. Mise en œuvre des trois projets adoptés par le Conseil administratif en 2002

5.1 Projet 1 : Mise en place d'une administration durable et exemplaire

Toute la stratégie municipale de développement durable part du principe que, pour être fédératrice et proche des préoccupations des citoyens, l'administration doit être transparente, et donner l'exemple.

5.1.1 Programme de communication global (interne, externe)

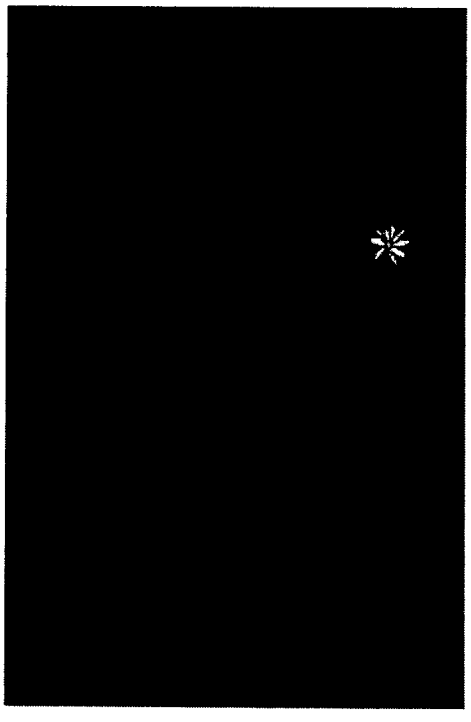

Jusqu'au début de l'année 2002, seuls les membres de la Délégation à l'Agenda 21 ont été sensibilisés à la problématique du développement durable (élaboration des fiches, travail en groupes thématiques). L'ancien site Agenda 21, bien qu'utile par le contenu de ses informations, ne présentait toutefois pas une structure suffisamment attractive et compréhensible pour tous. Les collaborateurs de la Ville de Genève ont cependant été régulièrement tenu informé de l'évolution du processus via le VG MAG.

La réussite d'un processus Agenda 21 passe évidemment par une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés (élus, associations, citoyens, conseillers municipaux, collaborateurs de l'administration etc.). Toutefois, celle-ci ne saurait être mise en place de manière efficace sans une certaine visibilité des projets et actions de la Ville dans le domaine du développement durable. Pour mieux symboliser notre Agenda 21, un logotype a également été créé.

Manifestation « Devenez acteur du développement durable » (6-9 juin 2002)

A l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002), la Ville de Genève a organisé avec le Canton de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), une manifestation intitulée « Devenez acteur du développement durable » du 6 au 9 juin 2002.

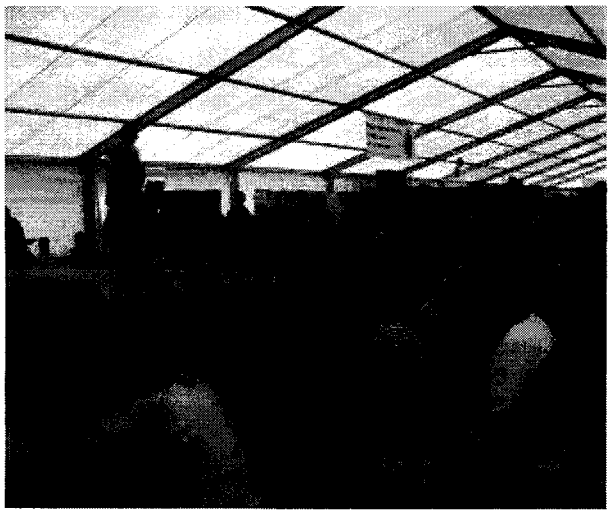

A l'origine, cette manifestation avait pour objectifs de:

- Présenter les actions en matière de développement durable menées aux niveau local et régional par les différents acteurs,
- Informer la population et encourager les initiatives citoyennes,
- Permettre aux acteurs d'ouvrir une réflexion commune sur le chemin parcouru et sur les synergies possibles au niveau régional.

Pour la Ville de Genève en particulier, cette manifestation a été l'occasion de:

- rendre ses actions liées au développement durable plus visibles avec l'élaboration de supports de communication tout public (brochure, nouveau site internet),
- renforcer ses liens avec la Genève internationale (membres du GEN), le canton, la confédération (ODT, OFEFP, DDC) et d'autres communes genevoises voire françaises limitrophes (Annemasse notamment) et romandes (Neuchâtel, Vevey, Lausanne, etc.).

La manifestation a été organisée sur quatre journées, les deux premières journées étant plus « ciblées » alors que les deux autres étaient largement ouvertes à la population.

Les dates choisies coïncidaient avec l'anniversaire de la Conférence de Rio (juin 1992) et la Journée mondiale de l'Environnement (5 juin).

Première journée (6 Juin): De l'international au local : les acteurs du développement durable

Cette journée a été organisée sous la forme de conférences et d'ateliers à la Maison Internationale de l'Environnement (MIE) sur des thèmes présentés dans le programme inclus dans l'Annexe III.

A noter parmi les intervenants, la présence des Professeurs Albert Jacquart, Christian Brodhag de l'Ecole des Mines de Saint Etienne et Beat Bürgenmeier de l'Université de Genève.

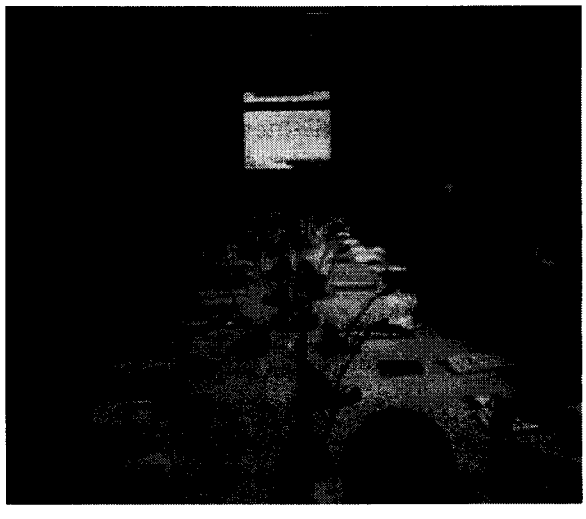

Deuxième journée (7 juin) : Entreprises et développement durable

Une demi-journée était consacrée au thème « entreprises et développement durable ». Des conférences/débats ont été organisés sur les impacts des accords internationaux sur le commerce, les labels, l'éco-efficacité, les systèmes de management environnementaux (SME), etc. également avec la présentation d'exemples concrets locaux. Parmi les intervenants nous pouvons souligner la présence de professeurs de l'EPFL, de l'Université de Genève, des membres du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), d'entreprises tels que les TPG, les Minoteries de Plainpalais, Nestlé, etc.

Ces deux journées ont remporté un tel succès qu'il fut nécessaire de retransmettre en direct, grâce à une caméra, la séance plénière dans une autre salle. Parmi les participants, un magistrat, de nombreux collaborateurs de la Ville, quelques conseillers municipaux, des représentants d'associations, d'ONGs, d'organisations internationales, du milieu académique, de communes ainsi que du monde économique.

Il est prévu de rédiger un compte-rendu de ces journées d'ici l'automne et de le faire parvenir aux différents participants ainsi qu'aux Conseillers municipaux. Par ailleurs, nous publierons un résumé de ce rapport dans le prochain VG MAG, la revue trimestrielle du GEN, et vraisemblablement dans la revue « L'état de la planète » ainsi que l' « Educateur ».

Journées « population » : 8 et 9 Juin sur la plaine de Plainpalais

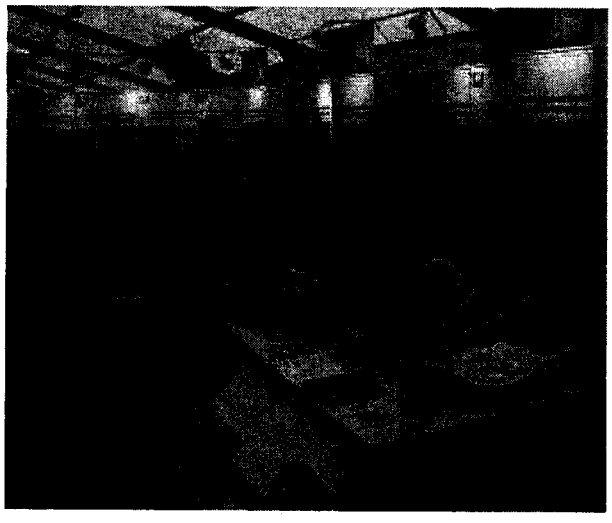

C'était l'occasion de montrer à la population les initiatives et les actions internationales, régionales et locales, pour mettre en oeuvre un développement durable.

En particulier, la Ville de Genève a présenté, pour la première fois, un stand de conception nouvelle regroupant plusieurs services de l'administration sous le thème fédérateur de l'Agenda 21. Les thèmes abordés touchaient l'alimentation saine, la mobilité douce, le compostage, le recyclage ainsi que le maintien de la biodiversité (voir photos dans l'Annexe IV).

Un large public a également pu apprécier le jeu éducatif proposé par l'association Agir 21 (voir rapport d'évaluation dan l'Annexe V) et les nombreuses activités (jeux interactifs, spectacles, concours pour petits et grands) mises en place sur le thème du développement durable (voir programme dans l'Annexe III).

Supports de communication tout public

Le Conseil administratif a décidé de mettre en place une politique de communication globale pour répondre au but principal de l'Agenda 21 qui est la participation de tous.

Dans une première phase, cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration d'une brochure tout public intitulée « Développement durable, agir pour la ville de demain » ainsi que l'amélioration du site Internet Agenda 21 (www.ville-ge.ch/Agenda21). Celui-ci est bien entendu amené à évolué au fil du temps afin d'intégrer progressivement tous les différents projets de développement durable de la Ville de Genève et de pouvoir offrir, selon les

besoins, de nouvelles fonctionnalités (rubrique news, plate formes, supports pédagogiques, liens, actualités, etc..).

Les projets et démarches de la Ville ont été présentés selon 12 thèmes ou champs d'action :

Les 12 thèmes (champs d'actions) de l'Agenda 21 de la Ville de Genève:

1. **Habitat et aménagement urbain** : utilisation mesurée et rationnelle du sol, mixité fonctionnelle et sociale, éco-construction.
2. **Transport et mobilité** : transfert modal, mobilité douce.
3. **Environnement naturel (la nature dans la ville)** : biodiversité, arborisation et fleurissement, conservation, recherche et éducation.
4. **Cohésion sociale** : développement du lien social, participation citoyenne, lutte contre l'exclusion.
5. **Promouvoir la santé et la sécurité** : prévention, sécurité sur le chemin de l'école, alimentation saine.
6. **Culture** : préservation et mise en valeur d'un patrimoine commun, transmission des savoirs, soutien à la création artistique, promotion du dialogue et de l'échange.
7. **Tourisme et loisirs** : infrastructures et offres sportives, offres culturelles, tourisme doux.
8. **Coopération** : coopération Nord-Sud, Sud-Sud, solidarité à Genève et dans le monde, coopération décentralisée.
9. **La Ville de Genève montre l'exemple dans sa gestion** : emploi, contrôle de gestion, politique budgétaire.
10. **La politique d'achats de la Ville**: politique respectueuse de l'environnement et des normes sociales, préservation du tissu local.
11. **L'énergie et l'eau** : recherche systématique d'économie d'énergie, utilisation de ressources renouvelables, récupération d'eau.
12. **Gestion des déchets** : Infrastructure de proximité, tri et valorisation des déchets.

Amélioration du site CEROI (Cities Environmental Reports on the Internet)

Suite à une enquête menée auprès des utilisateurs et des fournisseurs début janvier 2002 (voir résultats de l'enquête dans l'Annexe II), le site CEROI lancé en 2001 a été amélioré tant sur le fond qu'au niveau de la forme. Cet effort doit bien entendu être constant en particulier en ce qui concerne la mise à jour des indicateurs.

5.1.2 Formation et organisation de forums au sein de l'administration

Organisation de forums pour les cadres de l'administration

Il est prévu d'organiser des forums à l'attention des cadres de l'administration. De nombreux collaborateurs de l'administration auront ainsi l'occasion de rendre visibles leurs projets en lien avec le développement durable ou de faire part de leurs expériences dans ce domaine. En particulier, les forums permettront d'approfondir des thèmes précis sur la base desquels des propositions pour la construction de l'Agenda 21 seront soumises au Conseil administratif. A terme, il est prévu que des représentants de la société civile puissent également avoir l'occasion d'y participer permettant ainsi d'apporter des idées nouvelles et d'établir des liens plus étroits avec la population.

Lors du premier Forum prévu le 31 octobre 2002, nous présenterons, pour la première fois, la démarche Agenda 21 à plus de 250 cadres qui ne sont pas membres de la Délégation. L'objectif de cette importante réunion est de les informer et de les sensibiliser au processus en cours, de leurs montrer les avantages d'adhérer à la démarche et d'estimer avec eux les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour que la notion de développement durable puisse être mieux intégrée dans les différents projets municipaux. Des ateliers suivront les discussions en séances plénières, au cours desquels nous comptons, avec l'aide de professionnels de l'animation, donner l'opportunité à chacun de s'exprimer.

Organisation de forums pour les Conseillers municipaux

Le Conseil administratif désirant renforcer la participation du Conseil municipal au processus Agenda 21 a souhaité répondre favorablement à la Question Orale de M. Alain Galey du 24 juin 2002, par la mise en place d'un forum pour les Conseillers municipaux le 16 novembre 2002. Ce sera notamment l'occasion d'identifier les moyens pour une meilleure implication du Conseil municipal en amont du processus. Il est d'ores et déjà prévu de constituer un groupe de travail composé de parlementaires motivés pour l'organisation de cette journée.

Organisation de séminaires de formation pour les cadres de l'administration

En 2003, trois séminaires de formation seront proposés aux cadres de l'administration municipale. Un premier cours général intitulé « Tous concernés par l'Agenda 21 ! » permettra de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de l'Agenda 21. Le deuxième cours présentera aux cadres des outils de gestion dans le cadre de l'Agenda 21. Enfin, le troisième cours portera sur les éco-gestes dans le travail au quotidien (voir programme des cours dans l'Annexe VI).

5.1.3 Mise en place d'un système de management environnemental (SME)

Objectif

Toujours dans l'optique de rendre notre administration exemplaire, de sensibiliser et de mobiliser nos collaborateurs autour de projets concrets de développement durable, le Conseil administratif a décidé de mettre en place un système de management environnemental (SME) permettant, entre autres, d'améliorer nos modes de consommation et de gestion qui ont un impact sur l'environnement.

Si notre municipalité effectue déjà des actions ciblées dans ce domaine (par exemple dans la récupération du papier, dans les économies d'énergie et d'eau, dans la mobilité du personnel, la politique des achats, au niveau du contrôle de gestion, de la satisfaction des employés au travail, etc.), de nombreux efforts restent encore à accomplir.

Quels sont les avantages pour une administration municipale d'un tel projet?

En interne :

- motivation du personnel municipal autour d'un projet concret de développement durable;
- transparence des coûts (facture énergétique, coûts de collecte des déchets);
- utilisation plus économe des matières premières;
- amélioration continue de la performance environnementale;
- transparence des processus de décisions internes;

- amélioration des conditions de travail des employés (santé environnementale);
- reconnaissance en amont des problèmes liés à l'environnement et à la santé (anticipation).

A l'extérieur de l'administration :

- limitation des nuisances sur l'environnement induites par les activités municipales;
- concrétisation des responsabilités sociales vis-à-vis des citoyens;
- confiance accrue de la population, des entreprises envers la Ville;
- entraînement d'autres acteurs dans cette démarche (fournisseurs, sous-traitants, citoyens, etc.).

Ce projet reflète d'ailleurs des préoccupations précises du Conseil municipal (Ex : politique des achats : M 75-157, M 170-153, M 133-158, M 156-153; Energie: M 113-158, QE 26-157, Déchets : M 330-155, M 115-158, M 270-159, M275-159, M 298-159 ;Transport: M 23-157, M 287-159, etc.).

C'est une action encouragée par la Confédération et la Commission Européenne, et appliquée par l'Etat de Genève ainsi que par quelques villes suisses (Saint-Gall, Neuchâtel, etc..).

Cadre d'étude et résultats attendus

Dans une première phase, nous nous concentrons sur la maîtrise des impacts environnementaux des postes de travail de bureau (écologie au bureau) de manière à toucher le quotidien des différents collaborateurs. Par conséquent, seuls un tiers des employés sont actuellement concernés par ce projet. Les domaines environnementaux étudiés sont les suivants :

Domaines environnementaux du SME

- **Déchets** (par exemple améliorer la gestion des papiers et des cartons, des matières organiques, des plastiques, recyclage des vieux appareils informatiques, etc.),
- **Eau** (par exemple réduire le débit d'eau, préserver sa qualité), et **Energie** (par exemple remplacement des ampoules traditionnelles (halogènes ou à incandescence) par des lampes fluocompactes et par des tubes fluorescents, réduction du chauffage durant les périodes d'inoccupation, s'assurer que les ordinateurs et les lumières sont éteints quand on quitte son bureau, etc.),
- **Mobilité** (par exemple, privilégier les transports publics, les vélos y compris ceux mis à disposition par la Ville, etc.),
- **Achats** (par exemple prise en compte de critères environnementaux et sociaux, amélioration du catalogue des achats),
- **Santé, hygiène et sécurité au travail** (amélioration de la qualité de vie au travail).

Le bureau Maneco a été mandaté pour effectuer l'inventaire ou bilan des actions et des pratiques existantes dans ces domaines (fin juin), d'accompagner le groupe de travail (composé de huit cadres de l'administration directement concernés par les thèmes choisis) chargé de suivre le projet et de rédiger la Déclaration environnementale (validation par le Conseil administratif en principe le 18 septembre) et de proposer un plan d'actions détaillé (d'ici fin décembre).

Qu'est-ce qu'une déclaration environnementale ? Le bilan nous permettra de fixer, en quelque sorte, une « photo instantanée » des aspects environnementaux de l'institution.

Ainsi l'on sera en mesure d'établir des objectifs ou principes environnementaux réalistes pour, par exemple, diminuer la consommation de papier (réduire), implanter une politique et des outils d'utilisation recto-verso du papier (réutiliser), augmenter la récupération de papier et carton par rapport à l'année précédente (recycler) et proposer des programmes pour sensibiliser et former le personnel.

La déclaration environnementale contiendra donc les principes que le Conseil administratif entend mettre en oeuvre afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, des collaborateurs ainsi que la conservation des ressources naturelles (dans le cadre défini à savoir l'Ecologie de la place de travail). Elle servira aussi à évaluer ces actions pour s'assurer que l'engagement initial est respecté (processus d'amélioration continue).

Comment pourra-t-on améliorer nos gestes quotidiens ? Concrètement d'ici le début de l'année 2003 nous devrions disposé, pour chaque action retenue (par exemple récupération du papier), une « boîte à outils » ou méthode permettant d'intégrer de manière autonome chaque action choisie au sein des divers services. Cette mallette pédagogique comprendra la procédure de mise en place, le matériel à disposition (par exemple poubelles spéciales), les besoins en logistique (lieu de dépôt des poubelles), en formation et en investissement. Les actions devront être mises en place avec un minimum de changement d'habitude de travail et de temps nécessaire et en respectant les spécificités et les besoins de chaque service.

Sensibilisation et formation des collaborateurs de l'administration

Toutes les mesures prises dans le cadre du SME seront communiquées et expliquées aux collaborateurs. Il s'agira de convaincre les employés qu'ils peuvent contribuer personnellement, au travers de gestes simples, à rendre leur administration exemplaire dans le domaine du développement durable. Ces informations seront également diffusées au niveau de la population.

Pour l'année 2003, une formation générale est prévue portant sur l'application d'éco-gestes dans le travail au quotidien ainsi que la sensibilisation des employés à la gestion environnementale et à sa pratique (voir programme de formation dans l'Annexe VI).

5.2 Information à la population et mise en place d'un processus participatif

Il importe de renforcer la prise de conscience du public vis-à-vis des problèmes liés à l'urbanisation. La réussite d'un Agenda 21 local dépend de la connaissance qu'ont les différents acteurs de ces problèmes et de leur participation aux différents projets concernant leur quartier ou plus généralement leur Ville. La définition des objectifs doit être au cœur de la réflexion car élaborer un Agenda 21 comme un but en soit n'apporterait rien à la collectivité.

Pour « promouvoir une meilleure qualité de vie dans nos quartiers », le Conseil administratif souhaite intégrer la population à sa démarche de développement durable afin de mieux connaître ses attentes et ses besoins; de donner les moyens à chacun de s'exprimer et de participer aux prises de décision autrement que par un vote, une pétition, une initiative ou un référendum ; de responsabiliser chacun pour lui-même et pour la

collectivité ; de construire des projets non " pour ", mais " avec " les citoyens. Bien que le mouvement soit souvent initié par l'administration communale, c'est la société civile qui va donner à l'Agenda 21 son relief et sa pertinence.

La Ville a déjà initié de nombreuses démarches dans les quartiers (Cluse-Roseraie, Saint-Jean, Sécheron, Eaux-Vives, etc.) pour inviter la population à discuter et débattre, dans le cadre de certains projets, des enjeux et des priorités pour améliorer la qualité de vie. Ce type de démarche est également encouragée par le Conseil municipal (ex : M 82-157, M 213-159, M 264-159, M 130-158, M 288-159, M 315-160, QE-11, etc.). Elle entend poursuivre et systématiser cette nouvelle manière de rencontrer la population dans le cadre de son Agenda 21.

La population a largement répondu à l'invitation de la Ville, du canton et du PNUE, à la manifestation « Devenez acteur du développement durable » (environ 2000 personnes), ce qui reflète une sensibilité accrue à ces questions. Une autre manifestation est prévue l'année prochaine, peut-être sous une autre forme (par exemple sous la forme d'un festival de films sur le développement durable pour petits et grands accompagnés de débats), mais toujours avec le même slogan. L'idée d'organiser des journées « Devenez acteur du développement durable » chaque année à l'image de la Fête de la musique ou de la Journée sans ma voiture fait son chemin.

Ateliers « qualité de vie »

Une requête auprès de la Promotion Santé Suisse a été déposée pour le financement d'un projet de deux ans intitulé « Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Genève ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 du canton (réseau villes-santé). Il s'agit d'organiser dans un quartier de la Ville de Genève des ateliers de scénarios (forums/débats bien ciblés) sur une thématique donnée (ex. mobilité, alimentation, habitat) impliquant tous les habitants du quartier. Sur la base des réactions et propositions, des projets concrets pourront être soumis au Conseil administratif et mis en oeuvre. Certains projets pourraient alors constituer des projets pilotes permettant de tester des méthodes de consultation et d'évaluation reproductibles ensuite pour d'autres projets municipaux.

Objectifs	**Impacts**
1. Développer une démarche participative au niveau du quartier, qui vise à donner à chacun, dans une perspective individuelle et collective, les moyens « d'agir ».	Renforcement de la citoyenneté, la développer sur un autre mode Création de lien social Augmentation de l'estime de soi (Re) construction du sentiment d'appartenance à une communauté, à un quartier (Re) construction d'une identité Amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de la population Appropriation de la démarche participative Renforcement des capacités d'agir pour sa propre santé, celle de la collectivité et celle de l'environnement
2. Développer et mettre à disposition des décideurs locaux un outil d'aide à la décision pour le politique et l'administration	Mise à disposition des décideurs locaux (politiques et administratifs) d'un outil concret pour concevoir, piloter et évaluer leurs politiques publiques et/ou projets en lien avec la santé de la population Amélioration de la compréhension des liens et des interactions entre santé et qualité de vie dans le contexte spécifique genevois afin de mener des actions qui permettent d'améliorer la santé à travers une approche globale de qualité de vie ;
	Construction d'une base solide pour orienter les politiques publiques en matière de promotion de la santé et de qualité de vie Contribution à la construction d'une nouvelle conception de promotion de la santé au niveau local, basée essentiellement sur une politique de proximité

5.3 Mise en place d'instruments d'évaluation des projets de la Ville de Genève

Pour être réellement efficace, toute stratégie de développement durable doit être régulièrement évaluée et le cas échéant, réorientée grâce à la mise en place d'indicateurs. Ce sont des instruments qui nous aident à comprendre ou nous nous situons, dans quelle direction nous allons et à quelle distance du but nous nous trouvons.

Ce troisième projet permettra de développer des instruments d'évaluation (indicateurs, grille d'analyse ou de « lecture », mode d'emploi) des projets de la Ville en terme de durabilité. Dans un premier temps, nous évaluerons l'efficacité de la campagne de sensibilisation et de formation menée auprès du personnel de l'administration (Projet 1), de la mise en place du programme d'actions dans le cadre du SME (Projet 1) de même que le processus de consultation (Projet 2). Dans un deuxième temps, des indicateurs appropriés devront être choisis afin d'établir, conformément à l'Agenda 21 de Rio, si nos activités « contribuent effectivement à promouvoir une ville durable ».

Différents outils sont actuellement testés dans des ville suisses (Saint-Gall, Neuchâtel, Vevey), dans le milieu académique (EPFL, EPFZ) ainsi qu'au niveau du canton de Genève (indicateurs « tableaux de bord »). Toutefois, à l'heure actuelle, aucune méthode n'a encore montré son efficacité. Bien entendu, la Ville de Genève suit les différents travaux en cours, en particulier au niveau de la Confédération qui tente de mettre en place des méthodes reproductibles au niveau des cantons mais aussi des communes.

6. Objectifs 2003

Le Conseil administratif entend encore développer les efforts engagés en faveur de l'Agenda 21. Les objectifs qu'il soumet à cette fin au Conseil municipal sont les suivants :

1. Mise en place d'une administration durable et exemplaire (suite)

1.1 Sensibilisation et formation des collaborateurs de l'administration ainsi que des conseillers municipaux à la problématique du développement durable et aux implications de la mise en place d'un Agenda 21:

- Sensibilisation des collaborateurs de l'administration ainsi que des conseillers municipaux à la problématique du développement durable (forums Agenda 21, élaboration de supports de communication, amélioration du site internet Agenda 21 : nouvelles rubriques / news / forums sur intranet),
- Formation des collaborateurs de l'administration à la problématique du développement durable (trois séminaires de formation proposés en 2003),

1.2 Mise en place d'un système de management environnemental – SME:

- Phase 3: mise en oeuvre des boîtes à outils constituées lors des phases 1 et 2 en 2002 (liées à l'écologie de la place de travail),
- Elargissement de l'analyse environnementale (ex. activités liées au Département 2 (Voirie, Aménagement et construction), au Département 5 (SEVE, Pompes funèbres, écoles et institutions pour la jeunesse)),
- Information / sensibilisation des collaborateurs ainsi que des conseillers municipaux (brochures, informations via intranet ou via un journal « mon travail et le développement durable », etc.),

- Formation des collaborateurs sur des problématiques précises liées au SME (un cours proposé en 2003 sur les écogestes dans le travail au quotidien),
- Mise en place d'instruments d'évaluation des projets retenus (indicateurs).

2. Information auprès de la population et mise en place d'un processus de démocratie participative (suite)

- Sensibilisation / information auprès de la population :
  - élaboration de supports de communication grand public ciblés,
  - organisation de manifestations comme, par exemple, « Devenez acteur du développement durable » version 2003,
- Mise en place d'un processus participatif dans un quartier pilote de la Ville sur des thématiques bien définies et proches des préoccupations des citoyens (ex : projet « Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Genève » financé par le Canton, la Ville et la Promotion Santé Suisse),
- Sur la base des enseignements tirés du processus participatif, proposition de méthodes de consultation et d'évaluation (indicateurs) reproductibles pour d'autres projets municipaux (outils de travail pour les collaborateurs),
- Proposition d'actions concrètes sur la base des informations recueillies pendant les forums Agenda 21 et les consultations auprès des différents acteurs concernés (y compris nos conseillers municipaux), et mise en oeuvre de certaines de ces actions (à partir de fin 2003).

Annexes

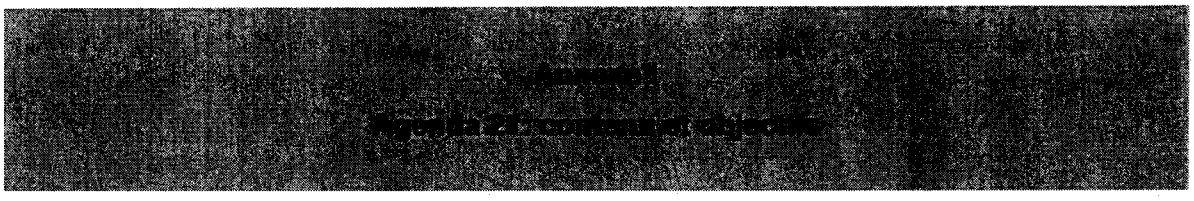

1. Développement durable : rappels

Bien que la notion de développement durable ait été discutée lors de notre nombreuses conférences internationales, sa première définition « officielle » a été donnée par la Commission Brundtland en 1987 : « c'est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». Cette notion n'est pas qu'une philosophie simpliste comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Développement durable (définitions)[4]

1. Un concept vague à interpréter et à adapter,
2. Un objectif à long terme d'équilibre entre le développement social, économique et la régénération des ressources naturelles,
3. Une solidarité internationale et inter-générationnelle,
4. Un projet à porter par les autorités et les citoyens,
5. L'exigence d'une approche multidimensionnelle des problèmes.

2. Agenda 21 de Rio

L'Agenda 21 est un outil permettant d'atteindre le DD. Les mesures de l'Agenda 21 de Rio portent sur quatre domaines d'activité qui sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Domaines d'activité de l'Agenda 21 de Rio

1.Dimensions sociales et économiques : coopération internationale, lutte contre la pauvreté et questions de répartition entre riches et pauvres, développement démographique, promotion de la santé, changement des modes de consommation, établissements humains durables.

2.Conservation et gestion des ressources
Protection de l'atmosphère, gestion durable des sols, lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, développement des régions de montagne rurales, conservation de la biodiversité, gestion de la biotechnologie, protection et gestion de l'eau douce et des océans, gestion des déchets problématiques et des eaux usées.

[4] Basé sur le cours donné par Mme K. Horbert-Papazian. Séminaire sur le développement durable au niveau communal, 15, 23, 24 juin 2001, IDHEAP, Lausanne.

3.Renforcement du partenariat
Coopération avec les organisations non gouvernementales, rôle des pouvoirs locaux (Agenda 21 local), travailleurs et syndicats, plein emploi, commerce et industrie, rôle des femmes, des jeunes et des communautés paysannes et indigènes.

4.Mise en œuvre
Financement du développement durable, transfert de technologies respectueuses de l'environnement, rôle de la science, éducation, sensibilisation du public et formation, droit international, développement d'indicateurs pour mesurer le développement durable (bases d'aide à la décision).

L'Agenda 21 de Rio prévoit que toute collectivité locale établisse son propre programme de mesures pour apporter, à son échelle et en fonction de ses spécificités (contexte économique, social, environnemental, culturel et historique), une contribution au développement durable.

3. La stratégie nationale suisse

La Suisse a adopté en 1997 une stratégie du développement durable (complétée par un Plan d'action environnement et santé) qui est aujourd'hui inscrite dans la Constitution et qui comprend les huit champs d'activité suivants :

Tableau 3 : Stratégie nationale suisse

1. Engagement international (renforcement des **relations extérieures**, conception commune du développement durable),
2. Energie (réduction et stabilisation de la consommation d'**agents énergétiques fossiles**),
3. Economie (prise en compte des coûts environnementaux et sociaux et amélioration de l'**information** relative aux **produits de consommation** : reconnaissance et promotion des **labels**),
4. **Achats publics** (favoriser les produits et services respectueux de l'environnement et encourager le développement de systèmes de management environnemental (**SME**)),
5. Transports et agriculture (garantir meilleur équilibre route-rail, réforme agricole),
6. Politique de sécurité (prise en compte des dangers de nature économique, sociale et écologique),
7. Réforme fiscale fondée sur des critères écologiques (imposer l'énergie et alléger le coût du facteur « travail »),
8. Dépenses de la Confédération (**dépenses axées sur un développement durable**).

Afin dévaluer régulièrement les résultats de cette stratégie, un Conseil du DD a été créé en 1998. Cette stratégie est complétée par un Plan d'action environnement et santé qui comprend les volets suivants :

Tableau 4 : Plan d'action environnement et santé

1. **Alimentation** et production agricole **saine**,
2. **Habitat** et **aménagement extérieurs**,
3. **Mobilité durable** et favorable à la **santé**.

4. L'Agenda 21 local

L'Agenda 21 de Rio souligne dans son chapitre 28 que « les autorités locales jouent un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ». D'ici 1996 (!), la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un **mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité**.. ».

Un Agenda 21 local traite des problèmes d'actualité locale sans pour autant négliger les problématiques globales comme, par exemple, les conséquences de notre mode de consommation sur les pays en voie de développement. En bref, un Agenda 21 local vise à mettre en place un plan d'actions et des mesures concrètes coordonnées sur les questions décrites dans le Tableau 1.

Les exigences d'un Agenda 21 local sont résumées dans le tableau 5 suivant :

Tableau 5 : Exigences et contenu d'un Agenda 21 local[5]

Exigences

1. Prise en compte des dimensions écologiques, économiques et sociales et de la dimension Nord-Sud,
2. Prise en compte du court, moyen et long terme (0-50 ans),
3. Participation de la population et des associations (processus de concertation),
4. Ancrage local et liens avec les politiques publiques existantes (partir de l'existant),
5. Définition d'objectifs et d'actions concrètes, des acteurs, des moyens, des délais,
6. Réalisation le plus tôt possible de petits projets pour instaurer une dynamique et montrer que ça marche.

Contenu :

1. Pas d'exhaustivité requise (c/o Rio),
2. Thèmes à définir en fonction des besoins et spécificités de chaque collectivité locale,
3. Palette de thèmes couvrant les dimensions « économie, environnement, social ».

4.1 L'Agenda 21 cantonal

Dans sa Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, le Canton de Genève s'est fixé sept objectifs pour 2002:

Tableau 6 : Agenda 21 du Canton de Genève (objectifs 2002)

1. Système de Management Environnemental (**SME**) pour l'ensemble de l'administration cantonale,
2. **Indicateurs** du développement durable,
3. **Formation** et **information** (enseignants et population),
4. **Ecosite**,
5. Lutte contre l'**exclusion**,
6. Réseau des **villes-santé**,
7. **Coopération** au développement.

[5] Tiré d'un cours donné dans le cadre de l'IDHEAP : « Développement durable au niveau communal : enjeux, outils, perspectives », 15, 22, 23 juin 2001.

4.2 Définition de la ville durable et des plans locaux selon la Charte d'Aalborg

La Ville de Genève s'est engagée dans la direction d'un développement durable en signant, en 1995, la Charte européenne pour la durabilité, dite Charte d'Aalborg et en adhérant au Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales (ICLEI) en 1998.

La définition de la ville durable selon la Charte d'Aalborg est décrite dans le Tableau 7 suivant :

Tableau 7 : Définition de la Ville durable

C'est une agglomération dont le fonctionnement social et biophysique, les projets et l'évolution, s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par le développement durable. C'est donc une ville :

1. dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous;
2. dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources;
3. qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobant, ni, enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés;
4. et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures.

Concernant les plans locaux, la Charte d'Aalborg suggèrent les étapes suivantes :

Tableau 8 : Plans locaux en faveur de la durabilité

1. Tenir compte des méthodes de planification et mécanismes financiers existants,
2. Identifier les problèmes et les causes en consultant les populations,
3. Définir le concept de collectivité durable avec tous les partenaires,
4. Classer les actions par ordre de priorité,
5. Examiner et évaluer les stratégies alternatives de développement,
6. Etablir un plan d'action local à moyen et long terme avec des objectifs mesurables,
7. Planifier la mise en œuvre du plan, calendrier et précisant la responsabilité de chacun des partenaires,
8. Mettre en place des systèmes et des procédures d'évaluation et de compte-rendu sur la mise en œuvre du plan.

L'enquête a été menée auprès des communes, de services de la Ville et de l'Etat concernés, et de personnes actives dans des organisations non-gouvernementales (ONG) travaillant dans le domaine de l'environnement et/ou dans l'éducation. Le taux de réponse a été de 27%. C'est le **secteur de l'enseignement qui a renvoyé le plus de réponses** (40%) alors que les organisations enregistrent le taux de réponse le plus bas.

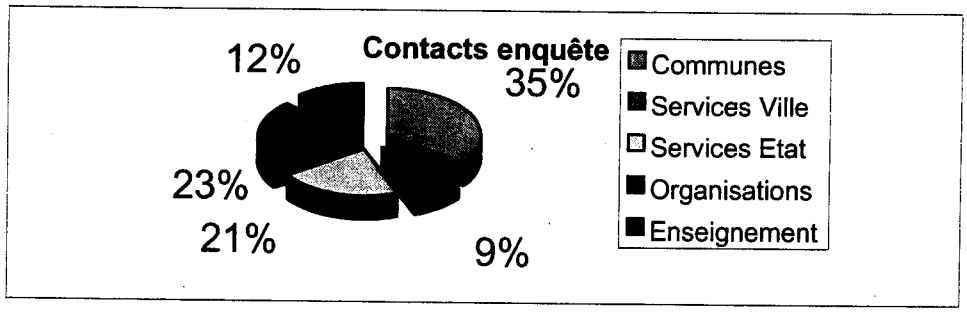

L'utilisation du site est aisée, mais les demandes d'amélioration ont été nombreuses. Elles se sont concrétisées par l'élaboration d'un plan de site, l'amélioration de la présentation et de l'attractivité du site par des photos, des schémas et des graphiques ainsi qu'une approche plus interactive.

Les informations sont relativement clairement présentées. Elles ne sont toutefois **pas toutes à jour**. Une demande récurrente est de pouvoir obtenir plus d'information dans le domaine des sciences humaines, bien que le site ne soit pas, à la base, un site portant sur le développement durable, mais sur l'environnement. **Ces informations seront bien entendu complétées.**

Les données sont moins utiles à titre personnel qu'à titre professionnel. Elles sont utilisées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la vulgarisation, de l'enseignement, pour la recherche de liens concernant le développement durable, pour des données factuelles ou tout simplement pour la culture générale. Les liens seront actualisés et mis à jour continuellement grâce à un moteur de recherche.

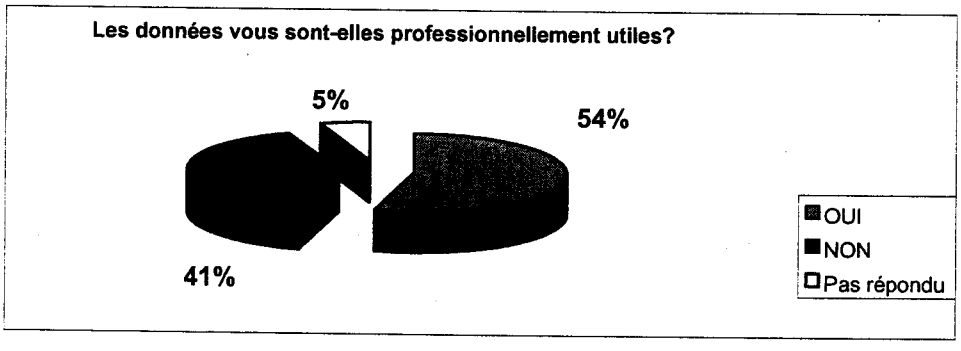

Les indicateurs sont **pertinents** pour la majorité des personnes interrogées, mais **la liste des indicateurs doit être complétée** en particulier dans le domaine des loisirs et de la

sécurité, la santé, le logement, la démographie, l'éducation, la pauvreté ainsi que les conditions d'habitation.

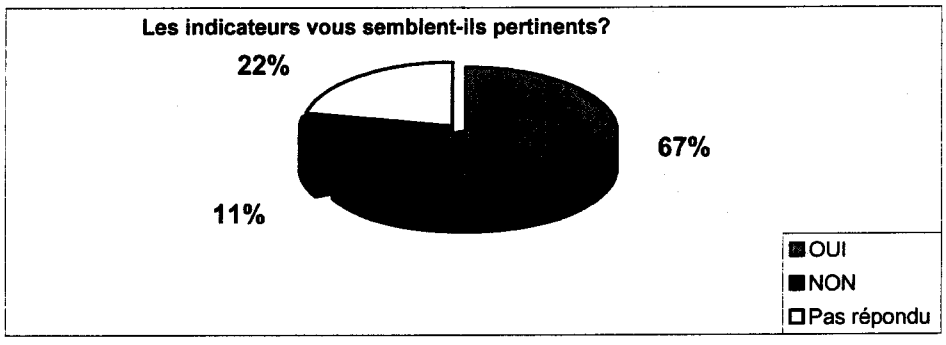

En bref, **le CEROI est un site qui se prête bien à la vulgarisation du développement durable et de l'environnement à Genève.** Il est peu destiné aux experts. Toutefois, il semble être très souvent utilisé par les enseignants. En ce qui concerne l'amélioration et la mise à jour du site, plusieurs options sont envisagées:

- La **présentation** doit être plus attractive, plus interactive, elle doit davantage attirer les gens et les inciter à explorer le site. Les textes doivent être hiérarchisés afin de rendre la présentation plus vivante.
- Les **indicateurs** doivent être complétés, mais sans surcharger la structure. Ils ne sont pas la priorité des utilisateurs du site. Les 29 indicateurs proposés sont des indicateurs de base provenant du site CEROI International qui seront documentés par les publications statistiques de l'OCSTAT.

Les 29 indicateurs de base proposés par le site CEROI internationale

- Accès à l'eau potable
- Emissions d'air
- Qualité de l'air
- Revenu de la Ville (Canton)
- Consommation d'énergie
- Aires vertes
- Santé
- Prix de l'immobilier
- Mortalité infantile
- Investissement dans les aires vertes
- Investissement dans les systèmes d'adduction d'eau
- Organisations utilisant les systèmes d'audit environnementaux
- Participation dans la prise de décision
- Participation aux élections
- Ménages en dessous du seuil de pauvreté
- Densité de la population
- Croissance de la population
- Présence d'un processus d'Agenda 21
- Prix de l'eau
- Qualité de l'eau potable
- Recyclage
- Ratio loyer-revenu
- Sécurité
- Assistance scolaire
- Modes de transports
- Temps de voyage
- Production de déchets
- Traitement des eaux usées
- Consommation d'eau

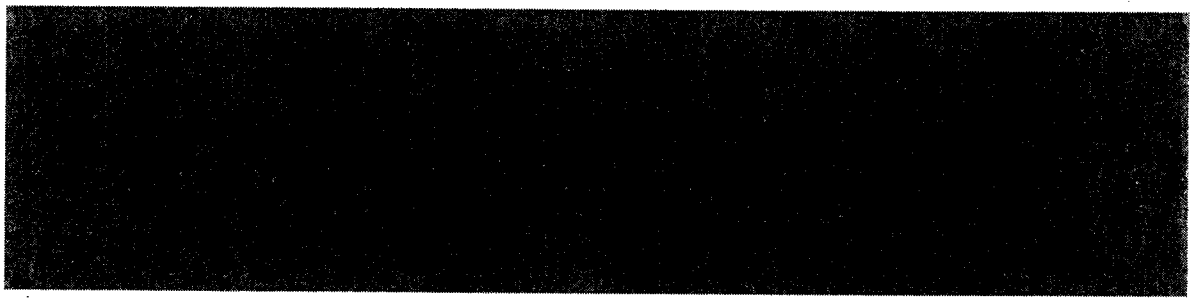

	De l'international au local : les acteurs du développement durable **6 JUIN 2002 - MATIN**	
8h30-9h00	**Accueil**	
9h00-10h00	**Conférences en plénière : "De l'international au local"**	
	Message de bienvenue	M. Frits Schlingenmann, Directeur du bureau régional pour l'Europe du UNEP/PNUE
	Le cadre international du développement durable	M. Arthur Dahl, UNEP/PNUE
	Le développement durable en Suisse	M. Pierre-Alain Rumley, Directeur de l'Office du développement territorial, ARE/ODT
	L'exemple d'un canton : trilogie aménagement du territoire, promotion de la santé et développement durable	M. Pierre Kohler, Ministre de l'Environnement et de l'Equipement - République et canton du Jura
10h00-10h15	**Pause**	
10h15-12h00	**Ateliers : le développement durable : une illustration du principe de subsidiarité.**	
Atelier 1	Johannesburg 2002 : bilan et perspectives *Modérateur: M. Pierre Portas, PNUE convention de Bâle*	Mme Madeleine Bolliger, Swiss coalition of development organisations M. Edouard Dommen , membre du comité,AEE+DD (Association écologie économie pour un développement durable) Mme Sophie Michaud - DEZA/DDC
Atelier 2	Stratégie nationale du développement durable 2002. Modérateur: *M. René Longet, SPE*	Mme Anne Dupasquier ARE / ODT Mme Gabrielle Nanchen , Directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne - Montagne 2002
Atelier 3	Agendas 21 cantonaux *Modérateur: M. Yann Boggio Evaluanda*	M. Alexandre Epalle, Agenda 21 pour Genève M. Christian Werlen, Agenda 21 Valais M. Dominique Nussbaumer, Juragenda 21
Atelier 4	Agendas 21 communaux *Modératrice: Mme Sandrine de Coulon, Bio-eco conseil*	Mme Claudine Dayer-Fournet , Agenda 21 ville de Genève Mme Françoise Chappuis ,Agenda 21 ville de Lausanne M. Walter Spinucci, Agenda 21 ville de Lancy M. Michel Bloch, Agenda 21 ville de Vevey Mme Julie Guigene, Ville d'Anemasse Mme Sabine Stefanoto, Guide de l'Agenda 21 communal
12h15-12h30	**Réception officielle**	M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'intérieur, de l'agriculture, et de l'environnement. M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif de la Ville de Genève.
12h30-14h00	**Buffet**	

	6 JUIN 2002 - APRES-MIDI	
14h00-15h00	**Conférences en plénière :** **Le développement durable, de nombreuses approches pour une vision globale**	
	Un point de vue scientifique et philosophique.	M. Albert Jacquard, Université Paris VI, Genève
	Un point de vue socio-économique	M. Beat Burgenmeier , UNIGE - Directeur du Centre Universitaire d'Ecologie Humaine (CUEH)
15h00-16h30	**Ateliers** **Les portes d'entrée du développement durable.**	
Atelier 1	Les grands enjeux du XXI^{ème} siècle *Modérateur : M. Antoine Maurice Tribune de Genève*	M. Albert Jacquard, Université Paris VI, Genève M. Beat Burgenmeier UNIGE - CUEH
Atelier 2	Lutte contre l'exclusion *Modérateur: M. Marc Maugué Evaluanda*	M. Jean-Pierre Tabin, Ecole études sociales et pédagogiques (EESP -Lausanne) M. Christophe Dunand Association Réalise
Atelier 3	Agriculture, alimentation et santé Modérateur: M. Bruce Eshaya-Chauvain, Planification sanitaire qualitative	Mme Isabelle Eichenberger - Fédération romande des consommateurs Mme Céline Liver, Association Fourchette Verte et ville de Genève M. François Erard, AgriGenève (à confirmer)
Atelier 4	Information et sensibilisation de la population - éducation Modératrice: *Mme Sandrine de Coulon, Bio-eco conseil*	Mme Francine Pellaud - UNIGE M. Jean Fabre - PNUD M. Thomas Bucher - BUWAL/OFEFP
16h30	**Message de clôture**	Mme Françoise Belmont Directrice adjointe, Bureau régional pour l'Europe, UNEP/PNUE

	"Entreprises, industries et développement durable" 7 juin 2002 - Matin	
8h30-9h00	**Accueil**	
9h00-10h00	**Conférences en plénière :** **Les acteurs économiques et le développement durable**	
	Message de bienvenue	Mme. Clare Cocault, Unité Entreprises et développement durable, Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE
	Le point de vue du World Business Council for Sustainable Development	M. Eric Dérobert Directeur "Member relations" au WBCSD
	Le développement durable, un nouvel enjeu pour les entreprises	M. Christian Brodhag Ecole des mines de Saint-Etienne
	PME et développement durable, de la prise de conscience à l'action	Mme Nathalie Banna Chambre de commerce et d'industrie de Genève
10h00-10h15	Pause	
10h15-12h00	**Ateliers** **Quels sont les instruments permettant aux entreprises d'intégrer le développement durable dans leur gestion globale ?**	
Atelier 1	L'intégration du développement durable dans les entreprises *Modérateur: M. Andràs November (IUED)*	M. Christian Brodhag - Ecole des Mines de Saint-Etienne M. Philippe Meylan, Fondation d'investissements Ethos M. Philippe Levavasseur,ST Microelectronics
Atelier 2	Fiscalité écologique, Instrument économique, changement de culture de l'entreprise *Modérateur: M. Giovanni Ferro Luzzi UNIGE*	M. Andrea Baranzini , UNIGE - EPFL M. Xavier-Benoit Oberson, UNIGE - Faculté de droit M. Eric Gerelle, Directeur technique société IBEX
Atelier 3	Système de management environnemental : une norme volontaire pour le secteur privé et public *Modérateur: M. Laurent Cornaglia MANECO*	M. Paolo Baracchini, EPFL Mme Hélène Royant, responsable ISO 9000 et 14000 aux Transports Publics Genevois M. Wolfgang Martz, directeur général des Minoteries de Plainpalais
Atelier 4	Responsabilité sociale de l'entreprise *Modérateur: M. Antoine Mach, COVALENCE SA*	M. Daniel Rüfenacht, responsable environnement, relations sociales et communication de la société Switcher M. Etienne Rouge, directeur des relations extérieures, Nestlé
12h00-12h30	**Apéritif de clôture**	

Plaine de Plainpalais
Journées « Population »

Samedi 8 juin 2002

1. Animations ponctuelles:

10h00 :	Ouverture de la manifestation
10h15-11h15:	Présentation de la maquette du Palais de l'équilibre (Expo 02) par les architectes Thomas Büchi et Hervé Dessimoz
11h45 - 13h15 :	La petite poule rousse, conte populaire pour enfants par Madame Isabelle Maître.
14h00-15h30 :	**Officiel** : Remise de la bourse et du prix cantonal du développement durable par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.
16h00-17h00 :	Spectacle pour enfants « Comme une histoire » par Joël Cruchaud
17h30-18h30 :	Percussion et danse par "Keur Sénégal"

2. Animations continues:

10h00-19h00 :	Genève 21: Jeu sur le développement durable pour les enfants dès 8 ans
14h00-18h00 :	Atelier de Cirque (jonglage, planche à bascule, etc.) par Tri Cirque
12h00-17h00:	Esquisse de jeux catalans "Gargot de JOC"

Dimanche 9 juin 2002

1. Animations ponctuelles:

10h00 :	Ouverture de la manifestation
10h30-12h30 :	La petite poule rousse, conte populaire pour enfants par Madame Isabelle Maître
13h00-13h45 :	Chants et danses du Burkina Faso par le groupe "Wamde"
14h00-15h00 :	Comédie sur l'alimentation saine par la Cie Les Ratetous et Double Zéro "150°"
15h15- 16h45 :	Chants et danses du Burkina Faso par le groupe "Wamde"
16h 45-17h45 :	Spectacle pour enfants « Comme une histoire » par Joël Cruchaud
17h45-18h30 :	Percussion et danse par "Keur Sénégal"

2. Animations continues:

10h00-19h00 :	Genève 21: Jeu sur le développement durable pour les enfants dès 8 ans
12h00-16h00 :	Manège alternatif pour enfant "les Marlottes"
12h00-17h00:	Esquisse de jeux catalans "Gargot de JOC"
14h00-18h00 :	Atelier de Cirque (jonglage, planche à bascule, etc.) avec Tri Cirque

Annexe IV

Photos

Manifestation « Devenez acteur du développement durable »

6-9 Juin, Genève

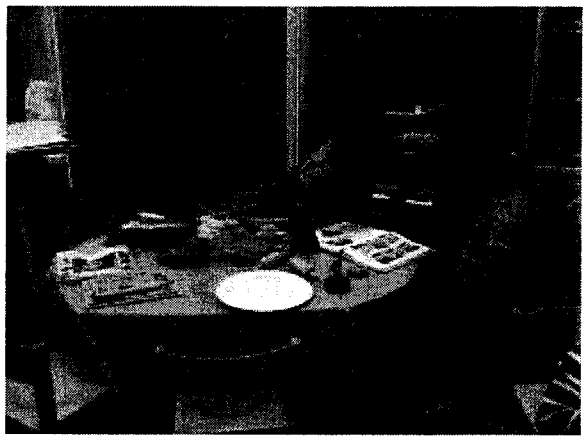

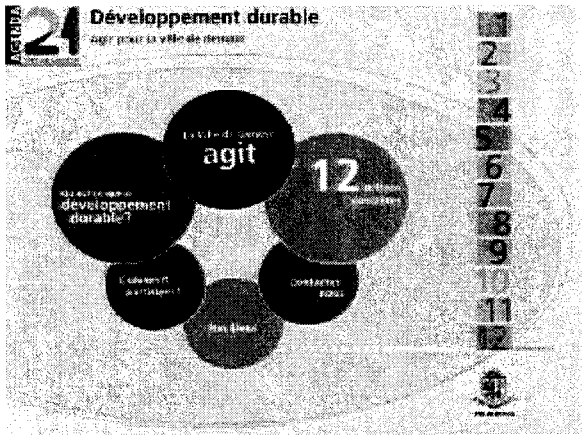
Agenda 21
Développement durable
agit
12
développement durable ?

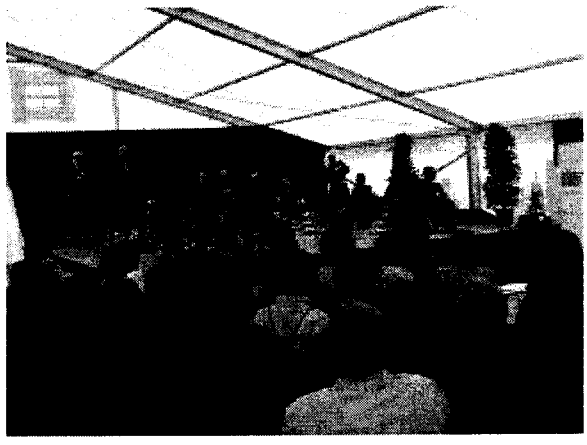

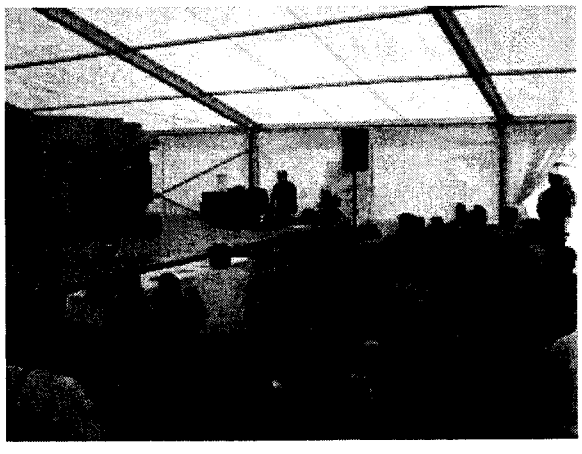

. .

Annexe V
Evaluation du jeu « Genève 21 »

La Ville et le canton de Genève ont mandaté l'association Agir 21 pour élaboré un jeu éducatif intitulé « Genève 21 » sur le thème du développement durable.

Le but du jeu "Genève 21" est d'atteindre un index de Développement Durable (D^2) Global suffisant pour faire vivre 6 milliards de personnes. Pour atteindre ce but, les joueurs doivent s'assurer de l'état de leur index D^2 individuel et collaborer. En effet, cet idéal implique une participation active de différents acteurs de la société (les enfant sont déguisés en policier, banquier, chômeur, ouvrier, etc.). Sorte de jeu de l'oie, les enfants se déplacent sur une carte de Genève. A chaque étape, des questions leurs sont posées sur différents thèmes. En fonction de leur réponse, des « baromètres de durabilité » (social, environnemental, économique) leur indique leur situation par rapport à l'index D^2 (idée d'empreinte écologique).

Une version pilote du jeu « Genève 21 » financé par la Ville et le Canton a été conçue pour la manifestation « Devenez acteur du développement durable » les 8 et 9 juin 2002 sur la Plaine de Plainpalais.

Le bilan est le suivant :

La durée du jeu a été limitée à 20 minutes et quelques tours de circuit pour bénéficier d'une bonne attention de la part des joueurs. 25 parties ont été jouées, avec des pauses nécessaires pour le changement de joueurs (déguisements...) et pour la formation des équipes.

Le jeu a été conçu pour les enfants de 8 à 14 ans. Cependant, la grande majorité des enfants présents étaient plus jeunes (5-9 ans). Plus d'une centaine d'enfants ont participé au jeu pendant la manifestation. A noter que le jeu à attiré un public important assistant aux parties et encourageant les joueurs.

De nombreuses personnes ont émis un jugement positif sur le jeu autant pendant qu'après la manifestation. Certaines, provenant de différentes organisations (Maison de Quartier, WWF, enseignants, FED...) souhaitent emprunter le jeu.

Certaines questions devront être revues et modifiées pour être accessibles aux 8-12 ans. Une version de table ainsi qu'une autre version téléchargeable depuis Internet pourraient être conçues. Fort de quelques modifications, ce jeu pourra être utilisé comme instrument ludique et pédagogique dans de nombreux contextes différents (écoles, communes, etc.).

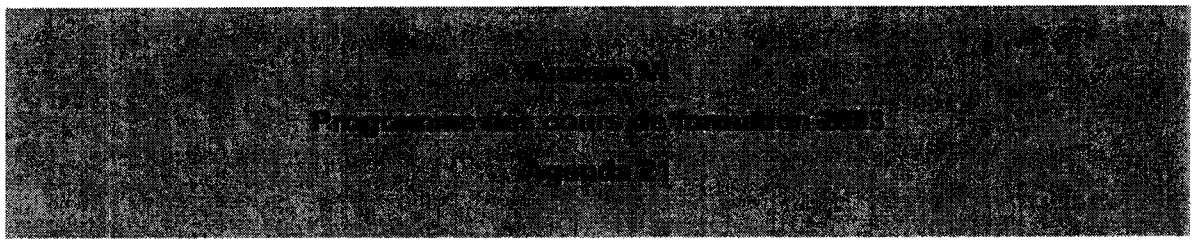

Cours de formation 1: Tous concernés par l'Agenda 21 !

L'Agenda 21 est l'une des priorités du Conseil administratif. C'est un programme d'actions destiné à concrétiser les objectifs du développement durable.

Qu'est ce que l'Agenda 21 de la Ville de Genève, que peut-il m' apporter dans mon quotidien (professionnel et privé), en quoi suis-je impliqué et comment puis-je adhérer au processus? Autant de questions auxquelles ce séminaire tentera de répondre.

Consacré lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, le développement durable définit un cadre de référence démontrant l'intérêt, individuel et collectif, à vivre des avantages que nous offre la nature, à ne pas détruire son capital et à penser non seulement à nos besoins, mais également à ceux des générations futures. Avant tout, l'Agenda 21 est pour tous les membres d'une collectivité, une invitation au dialogue pour améliorer concrètement notre cadre de vie. Cette concertation devrait nous amener à nous interroger sur nos modes de vie et de consommation, sur l'aménagement de nos territoires, sur nos relations sociales et collectives, et à dresser l'inventaire de l'ensemble des éléments à planifier pour mieux harmoniser nos conditions d'existence. L'Agenda 21 nous encourage également à intégrer les problématiques globales et les conséquences de nos actions sur l'équilibre de la planète et de nos relations avec d'autres régions du monde.

L'Agenda 21 accorde la priorité au dialogue, auquel sont invités tous les acteurs d'une commune. En tant que membres de l'administration municipale, vous pouvez contribuer à la mise en place de mesures qui améliorent la qualité de vie des habitants de la Ville de Genève.

Objectifs du cours :

- Identifier les bases du développement durable de Rio à Johannesburg,
- Définir ce qu'est un Agenda 21 local et ses implications concrètes à l'échelle de notre municipalité,
- Aider chaque collaborateur à situer ses activités dans le programme Agenda 21 de la Ville de Genève,
- Proposer des projets concrets dans la perspective du développement durable.

Animation par

Claudine Dayer Fournet, Déléguée à l'Agenda 21
Christophe Grupp, Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité (SANU)
Date : 15 avril, 08 h. 30 – 17 h. 00 (salle D)

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs et cadres de l'administration pour qui l'Agenda 21 est une notion encore peu claire ou abstraite ; également à ceux qui s'intéressent au sujet mais ne savent pas comment situer leurs activités par rapport à la démarche Agenda 21 de la Ville et/ou encore ceux qui ont un projet qui pourrait s'inscrire dans le processus Agenda 21.

Cours de formation 2 : La gestion de projets dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le Conseil administratif a engagé la Ville de Genève dans une démarche volontaire qui respecte les principes du développement durable. En tant que programme d'actions, l'Agenda 21 demeure le principal moyen pour sa réalisation. Par son application méthodique, l'ensemble des projets de la Ville de Genève pourrait alors s'inscrire dans cette perspective et ainsi répondre aux objectifs du développement durable.

Considéré comme une priorité par le Conseil administratif, ce projet collectif à long terme se décline en actions qui doivent être soumises à une évaluation régulière.

S'il est aujourd'hui difficile de mesurer « la durabilité » d'un projet et son inscription dans l'Agenda 21, car conjuguer et équilibrer les aspects environnementaux, sociaux et économiques répond à des règles précises, le but de ce séminaire est de vous présenter ces outils d'analyse.

En regard des impératifs de l'Agenda 21 et du principe d'amélioration continue, la détermination et le choix de critères de suivi et d'indicateurs de performances seront également abordés.

Objectifs du séminaire :

- Evaluer les contraintes et les contradictions liées à la prise en compte les trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique),
- Planifier une action Agenda 21 selon des critères de développement durable,
- Etudier différents systèmes d'indicateurs et savoir choisir un set d'indicateurs approprié pour évaluer un projet concret.

Animation par

Claudine Dayer Fournet, Déléguée à l'Agenda 21,

Christophe Grupp, Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité (SANU)

Date : 12 juin 2003, 08 h. 30 – 17 h. 00 (salle D)

Ce séminaire est destiné aux cadres de l'administration qui souhaitent planifier et/ou évaluer des actions s'inscrivant dans la perspective du développement durable.

Cours de formation 3 : Eco-gestes dans le travail au quotidien

Comment contribuer à limiter les impacts de notre administration sur l'environnement ? Pour répondre à cette question, le Conseil Administratif a décidé de mettre en place un système de management environnemental (SME) dans le cadre de son Agenda 21.

Cette année, nous nous concentrons sur la maîtrise des impacts environnementaux des postes de travail de bureau. Les domaines environnementaux concernés sont les déchets, l'eau et l'énergie, la mobilité, les achats ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Nous pouvons tous contribuer par des gestes simples, à limiter les impacts négatifs générés par des activités administratives à travers une utilisation plus rationnelle des ressources (consommation de papier, d'eau, d'énergie, etc..), à une amélioration des conditions de travail, et à une diminution des coûts, tout en maintenant, voire en améliorant le niveau des prestations fournies.

L'objectif de ce séminaire est de mobiliser les collaborateurs autour d'un projet concret de développement durable, de les sensibiliser à la gestion environnementale et à sa pratique, et d'encourager les éco-gestes :

- Qu'est-ce que le développement durable ? Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?
- Qu'est-ce qu'un SME ? Pourquoi un SME (le SME comme un outil du développement durable),
- Quels sont les éco-gestes ? (exemples concrets de réalisation)
    - Achat écologique du matériel de bureau,
    - Ergonomie de la place de travail,
    - Economie d'énergie,
    - Tri des déchets de bureau,
    - Utilisation du papier,
    - Mobilité douce,
    - Qualité de vie au travail.

Animation par

Claudine Dayer Fournet, Déléguée à l'Agenda 21
Prof. Paolo Baracchini, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
M. Laurent Cornaglia ou M. Dominique Maystre, Bureau Maneco
Date : 7 octobre 2003, 08 h. 30 – 17 h. 00

Ce séminaire s'adresse à tous les collaborateurs de la Ville de Genève y compris celles et ceux qui n'exercent pas une activité de bureau.